

plus naturelle, la plus efficace et la plus facile à obtenir que nous puissions demander à l'Angleterre, concerne, toutefois, la Tunisie.

Chacun sait que la Tunisie a pour la France aujourd'hui la plus grande importance. Nous y sommes gênés par le traité italo-tunisien qui expire dans six ans, mais beaucoup plus encore par le traité anglo-tunisien qui n'a aucune limite de durée.

Si nous affranchissons l'île de Terreneuve de toutes les servitudes qu'a constituées à notre profit le traité d'Utrecht, c'est bien le moins que les Anglais affranchissent la Tunisie des servitudes commerciales qu'ont créées à leur profit des arrangements conclus avec la Régence avant notre occupation. La compensation ici est de nature absolument analogue au sacrifice que nous faisons nous-mêmes. On échange en quelque sorte et on annule deux servitudes.

Obtenons que l'Angleterre renonce au traitement de la nation la plus favorisée en Tunisie: alors, la Tunisie deviendra dans nos mains franche de toute servitude commerciale, puisque le traité italien expire dans six ans. Nous pourrions constituer l'union douanière franco-tunisienne, ce qui nous est indispensable. C'est une occasion qu'il ne faut pas laisser échapper.

Ainsi, une indemnité pécuniaire pour nos marins, des modifications au traité de commerce anglo-tunisien dans un sens qui consacre la prépondérance de la nation protectrice en Tunisie: voilà ce que notre gouvernement doit demander et obtenir de l'Angleterre. Une indemnité pécuniaire seule est inadmissible; l'arrangement que préconisons est tout simple et, en même temps, sans porter aucun préjudice à l'Angleterre, aurait pour la France des conséquences considérables.

Au moment où nous terminons cet article, l'étude du traité partageant la moitié de l'Afrique entre l'Allemagne et l'Angleterre nous montre que cette dernière puissance vient de violer un de nos droits incontestables. Comme l'a très bien dit M. Deloncle, dans sa lettre à M. Ribot, la déclaration du 10 mars 1862, signée par M. Thouvenel pour la France de Lord Cowley pour l'Angleterre et à laquelle l'Allemagne a plus tard adhéré, interdit à chacun de ces pays d'attenter à l'indépendance de Zanzibar. Or l'Angleterre place Zanzibar sous son protectorat.

Voilà donc un traité conclu entre l'Angleterre et la France et qui est violé par la première. Nous ne pouvons empêcher cette violation à Zanzibar. Mais il nous faut des compensations politiques. Nous ne cessons de compter dans le monde si l'on pouvait ainsi se dégager de tous les traités envers nous. Obtenons de l'Angleterre quelques compensations dans la Gambie, surtout l'affranchissement absolu de toute servitude commerciale en Tunisie, ou bien la France tombera au-dessous du Portugal qui, lui du moins, proteste et fait contre les envahissements britanniques tous les efforts que lui permet sa petitesse.

Pour Vendre vos Propriétés
Annoncez dans le PRIX COURANT

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 12 juillet '90.

PARTIE ECONOMIQUE

Le rapport sur la nouvelle évaluation des propriétés bâties et la révision de l'impôt foncier, p. 33.

La question du charbon. — III. La question du charbon dans l'avenir, p. 35.

Les partages coloniaux; les compensations; la nécessité de délimiter la zone d'influence française en Afrique, p. 37.

Le mouvement économique et social aux Etats-Unis: les grandes compagnies de chemins de fer; l'absence de loi sur la propriété littéraire des étrangers et ses conséquences; l'abus des pensions aux héritiers des vétérans de la guerre civile, p. 38.

Les discussions de la société d'économie politique: les revendications nouvelles de l'agriculture ou plutôt des agriculteurs de France, p. 39.

Lettre de Suisse: les comptes d'Etat de la Confédération pour 1889; la dette fédérale; tarifs douaniers; assurance obligatoire; l'utilisation des forces motrices du Rhône et la régularisation du niveau du Léman, p. 42.

Lettres de Turquie: la banque agricole de Turquie, p. 44.

Correspondance: le mariage des indigents, p. 45.

Revue économique, p. 46.

Bulletin bibliographique, p. 46.

Nouvelles d'outre-mer: San Salvador, p. 47.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 47.—Sucres, p. 49.—Alcools, p. 49.—Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 50.—Cours des fontes, p. 50.—Correspondances particulières: Lyon, Bordeaux, Marseille, le Havre, p. 59.

REVUE IMMOBILIERE

Adjudications et ventes amiables de terrains et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 51.

PARTIE FINANCIERE

Banque de France; Banque d'Angleterre; Tableau général des valeurs; Marché des capitaux disponibles; Marché anglais; Rentes françaises; Obligations municipales; Obligations diverses; Actions des chemins de fer; Institutions de Crédit; Fonds étrangers; Valeurs diverses; Assurances; Renseignements financiers: Recettes de la Tour Eiffel, des Omnibus de Paris, des Voitures de Paris et du Canal de Suez; Changes; Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 52 à 59.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an, 44 francs, 6 mois 22 francs. S'adresser aux bureaux; Cité Bergère, 2, à Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

DEMANDES DE SEPARATIONS DE BIENS

Dame Hortense Beauchêne épouse de M. Joseph Poisson, commerçant, de St Pierre les becquets.

Dame Lina Coache, épouse de Joseph Hébert, ferblantier et Commerçant, de St Hyacinthe.

DIVIDENDES

Dans l'affaire de E. E. Bouchard, de St Etienne de Bolton premier et dernier dividende payable à partir du 9 août. W. J. Breggs, curateur.

Dans l'affaire de Beauchemin frère, de Nicolet; premier et dernier dividende payable à partir du 9 août. C. A. Sylvestre, curateur.

Dans l'affaire de Ferdinand Bégin, de Lévis, dividende payable à partir du 2 août. Chs J. Labrie, curateur.

Dans l'affaire de Alexis Paquet de St Ulric; deuxième et dernier dividende payable à partir du 2 août. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de Wm. Bouchard de Chicoutimi; premier et dernier dividende payable à partir du 2 août. H. A. Bédard, curateur.

Dans l'affaire de Chs J. McGrail, de Montréal; premier et dernier dividende payable à partir du 31 juillet. Nap. P. Martin, curateur.

CURATEURS

M. J. M. Marcotte, a été nommé curateur à la faillite de M. Alphonse Levert, de Montréal.

M. Joseph Goulet de Lévis, a été nommé curateur à la faillite de M. Narcisse Turgeon.

M. Ph. Beaudoin, de St Jean, a été nommé liquidateur des affaires de la société Jacob Bouchard & Cie, ci-devant manufacturiers et commerçants de bois à St Jean P. Q.

FAILLITES

Ceux de nos abonnés qui désiraient avoir des informations précises sur les causes de faillite, les principaux créanciers, la perspective de dividendes et le caractère d'un commerçant en faillite, pourront s'adresser à M. M. Chaput Frères, agence commerciale, 10 Place d'Armes, Montréal.

Québec.—M. Eugène Corriveau, bijoutier, a fait cession de ses biens.

Montréal.—W. et G. H. Tate constructeurs de navires, ont suspendu leurs paiements.

M. A. Chaput, marchand de ferronnerie, rue Ontario, a fait cession de ses biens.

M. R. J. Dinahan, épicerie a fait cession de ses biens.

NOTES

MM. J. Bouchard & Cie, marchand de bois, de St Jean, P. Q. sont en liquidation.

La demande de cession signifiée à M. John Hoolahan de Montréal a été abandonnée.

Une assemblée des créanciers de la Succession L. G. Arpin a eu lieu hier.

VENTES DE STOCKS

Montréal.—M. Alphonse Levert jr, épicerie. Vente à l'encan jeudi le 31 juillet à 10 h. au magasin du failli.

Banque Ville-Marie

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Capital souscrit . . . \$500,000

DIRECTEURS:

W. WEIR, prés., W. STRACHAN, vice-prés. O. FAUCHER, JOHN T. WILSON, GODF. WEIR, UBALDE GARAND, caissier.

SUCCESSALES:

Berthier, Hull, Lachute, Louiseville, Nicolet, St. Césaire, St. Jérôme. Département de l'Épargne: Bureau Principal, Hochelaga et Pointe St. Charles, Montréal.

Agents à New-York: The National Bank of the Republic. Londres: Banque de Montréal. Paris: La Société Générale.

Fabrique Française

VINS DE TOUTES SORTES

GROS ET DETAIL

VINCENDEAU & MOUNIER

No. 1950, Rue Ste-Catherine MONTREAL



DEPARTEMENT

DES

Travaux Publics

Québec, 24 Juillet 1890.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à

Jeudi, le 31 Juillet courant,

A MIDI,

pour la construction d'un étage additionnel au

Palais de Justice de Montreal,

et autres ouvrages se rapportant à cet édifice. Les plans et devis des travaux à exécuter seront visibles au bureau de

MM. Perrault & Mesnard.

ARCHITECTES,

à Montréal, tous les jours, de DIX heures du matin à QUATRE heures de l'après-midi.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de dix mille piastres sur une banque régulièrement constituée et accepté par cette même banque. Ce chèque, payable à l'ordre de l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, restera acquis au gouvernement dans le cas où le soumissionnaire refuserait de remplir les engagements que comporte sa soumission. Les autres chèques seront remis à qui le droit au plus tard le onze Août prochain.

Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire,

76 rue St-Gabriel, Montréal.

N.B. — Pas de reproduction sans un ordre spécial et par écrit, de ce Département.

E. G. Sec.

AVIS

à ceux qui ont besoin de

Balances à Foin ou à Charbon

— THE —

WARREN SCALE CO.

Nos. 454 & 456 Rue St-Paul, Coin de la Rue St-Nicholas.

Vu le perfectionnement et l'amélioration de leur outillage, vendront à l'avenir leurs balances à charbon et à foin aux prix suivants:

Balances, 3 tonnes . . . \$60

Balances, 4 tonnes . . . \$65

Ces balances sont garanties et approuvées par le gouvernement.

Demandez aux marchands de fer pour toute autre de nos balances, telles que:

Balance Plateforme et Balance à Comptoir.

Ces balances sont faites avec le meilleur matériel possible et sont aussi bonnes sinon supérieures à toutes autres balances manufacturées au Canada et aux Etats Unis.

Louis B. Pouliot

MEDECIN-VETERINAIRE

Diplômé à l'Université Laval, Montréal. Feu appliqué à l'aide du Thermocateur chez les chevaux fous. Ne laisse aucune trace après la guérison.

BUREAU ET PHARMACIE:

85 Rue des Jures, coin Carré Victoria